RITUEL CELESTE

Fiche de Données de Sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission : 07/04/2025 version : 1 - Date de mise à jour

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit :	Mélange
Nom du produit :	Rituel céleste
Groupe de produits :	Bougie parfumée
Numéro UFI :	P200-U0CW-600J-QTXU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal:	Bougie parfumée destinée à l'usage des consommateurs.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information complémentaire disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom / Prénom ou Nom de Société	Les Crafts de Glow
Adresse complète :	1 Espace St Pierre – 57130 ARS SUR MOSELLE
Téléphone :	0777313493
Email :	lescraftsdeglow@gmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Numéro d'urgence	Adresse
France	ORFILA	+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Catégorie de danger	Phrase de danger	Code de danger
Skin Sens.1	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1	H317
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Catégorie 1	H410

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes :	GHS07 GHS09
Mentions d'avertissement (CLP) :	**ATTENTION**
Mentions de danger (CLP) :	**H317 Peut provoquer une allergie cutanée** **H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme**
Conseils de prudence (CLP) :	**P261 :** Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. **P272 :** Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. **P273 :** Éviter le rejet dans l'environnement. **P280 :** Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. **P302+P352 :** En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon **P333+P313 :** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée :

	consulter un médecin. **P321 :** Traitement spécifique **P362+P364 :** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. **P391 :** Recueillir le produit répandu. **P501 :** Éliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets agréé, conformément aux réglementations locales. **P101 :** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. **P102 :** Tenir hors de portée des enfants. **P103 :** Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Contient :	Octabenzone ; 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one ; [3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethan-1-one ; 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran ; [3R-(3α,3aβ,6β,7β,8aα)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene ; (ethoxymethoxy) cyclododecane ; Coumarin ; Linalyl acetate ; Hexyl salicylate

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Soybean oil, hydrogenated	N°CAS 8016-70-4 N°EC 232-410-2 N°IDX	90	Non soumis au règlement REACH
Octabenzone	N°CAS 1843-05-6 N°EC 217-421-2 N°IDX	0,1	H317 Skin sens.1
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	N°CAS 54464-57-2 N°EC 259-174-3 N°IDX	0.083	H317 Skin Sens. 1B H410 Aquatic Chronic 1
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-1-(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethan-1-one	N°CAS 32388-55-9 N°EC 251-020-3 N°IDX Numéro d'enregistrement 01-2119969651-28-XXXX	0.042	H317 Skin Sens. 1B H410 Aquatic Chronic 1
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran	N°CAS 1222-05-5 N°EC 214-946-9 N°IDX 603-212-00-7 Numéro d'enregistrement 01-2119488227-29-XXXX	0.029	H410 Aquatic Chronic 1
[3R-(3α,3aβ,6β,7β,8aα)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene	N°CAS 19870-74-7 N°EC 243-384-7 N°IDX	0.025	H317 Skin Sens. 1B H410 Aquatic Chronic 1
(ethoxymethoxy) cyclododecane	N°CAS 58567-11-6 N°EC 261-332-1 N°IDX Numéro d'enregistrement 01-2119488227-29-XXXX	0.021	H317 Skin Sens. 1B
Coumarin	N°CAS 91-64-5 N°EC 202-086-7 N°IDX Numéro d'enregistrement 01-2119949300-45-XXXX,01-	0.015	H317 Skin Sens. 1B

	2119943756-26-XXXX		
Linalyl acetate	N°CAS 115-95-7 N°EC 204-116-4 N°IDX Numéro d'enregistrement 01-2119454789-19-XXXX	0.013	H317 Skin Sens. 1B
Hexyl salicylate	N°CAS 6259-76-3 N°EC 228-408-6 N°IDX Numéro d'enregistrement 01-2119638275-36-XXXX	0.0011	H410 Aquatic Chronic 1

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins - général :	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
Premiers soins après inhalation :	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau :	Laver avec de l'eau et du savon.
Premiers soins après contact oculaire :	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
Premiers soins après ingestion :	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche avec de l'eau et consultez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Les moyens d'extinction comprennent la mousse, la poudre d'extinction, le dioxyde de carbone (CO2) et le sable. Pour les incendies importants, il est recommandé de combattre avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
Moyens d'extinction inappropriés :	Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires :
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs.
Si un contact direct se produit, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon.
Assurez-vous d'aérer la pièce en ouvrant une fenêtre.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez tout déversement dans les canalisations ou dans les eaux courantes.
Éliminez le contenu dans un centre de déchet approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteignez immédiatement toute flamme pour réduire le risque d'incendie.
Laissez la cire refroidir pour éviter les brûlures.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Élimination des déchets : voir la section 13.
Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avant de manger de boire ou de fumer, lavez-vous les mains avec du savon doux et de l'eau.
Ne déplacez pas la bougie lorsqu'elle est allumée ou lorsqu'elle est n'est pas complètement refroidie.
Après avoir utilisé la bougie, aérez la pièce en ouvrant la fenêtre.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Veillez à le stocker dans un endroit approprié, à l'abri des températures trop élevées ou trop basses. Évitez de l'exposer directement aux rayons du soleil et à toute source d'inflammabilité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est une bougie parfumée destinée au grand public.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:
Non applicable.
8.2.1. Contrôles techniques appropriés :
Aucun équipement de protection n'est nécessaire.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :
Évitez tout déversement de cire parfumée dans les canalisations ou dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Solide
Couleur :	Blanc
Odeur :	
Seuil olfactif :	Pas de donnée disponible
Point de fusion :	51°C
Point de congélation :	Pas de donnée disponible
Point d'ébullition :	Pas de donnée disponible
Inflammabilité :	Pas de donnée disponible
Limites d'explosivité :	Pas de donnée disponible
Limite inférieure d'explosion :	Pas de donnée disponible
Limite supérieure d'explosion :	Pas de donnée disponible
Point d'éclair :	> 100°C
Température d'auto-inflammation :	Pas de donnée disponible
Température de décomposition :	Pas de donnée disponible
pH :	Pas de donnée disponible
pH solution :	Pas de donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Pas de donnée disponible

Solubilité :	Pas de donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :	Pas de donnée disponible
Pression de vapeur :	Pas de donnée disponible
Pression de vapeur	Pas de donnée disponible
Masse volumique	Pas de donnée disponible
Densité relative	Pas de donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	Pas de donnée disponible
Taille d'une particule	Pas de donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'a été constatée durant le stockage et la manipulation, en conformité avec les directives recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) :	**Non classé**
Toxicité aiguë (cutanée) :	**Non classé**
Toxicité aiguë (Inhalation) :	**Non classé**
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	**Non classé**
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	**Non classé**
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	**Peut provoquer une allergie cutanée.**
Mutagénicité sur les cellules germinales :	**Non classé**
Cancérogénicité :	**Non classé**
Toxicité pour la reproduction :	**Non classé**
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	**Non classé**
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	**Non classé**
Danger par aspiration :	**Non classé**

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : A partir des données disponibles, il n'a pas été possible de déterminer si des critères de classification sont remplis pour évaluer les effets néfastes sur la santé humaine et les symptômes éventuels.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme :(aiguë)	**Non classé**
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : (chronique) :	**Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme**
Dangers pour la couche d'ozone :	**Non classé**

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange n'a pas de propriétés perturbant le système endocrinien pour les organismes non 11 cibles, étant donné qu'elle ne répond pas aux critères énoncés dans la partie B du règlement (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Cire : Le contenu de la cire doit être orienté vers une décharge agréée, tout en respectant la législation locale. Évitez l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Contenant en verre : Le contenant en verre doit être entièrement vidé et peut être réutilisé après un nettoyage adéquat. S'il n'est pas réutilisé, veuillez le jeter dans un bac de tri approprié pour le recyclage.

Emballage en carton : L'emballage ne carton doit être trié dans un bac de tri approprié pour le carton, conformément aux pratiques de recyclage locales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

N° ONU (ADR)	Non réglementé
N° ONU (IMDG)	Non réglementé
N° ONU (IATA)	Non réglementé
N° ONU (ADN)	Non réglementé
N° ONU (RID)	Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG)	Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID)	Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	Non réglementé

IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	Non réglementé

IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	Non réglementé

ADN	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	Non réglementé
Groupe d'emballage (RID)	Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	Non réglementé
Polluant marin	Non réglementé
Autres informations	Non réglementé

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre	Non réglementé
Transport martime	Non réglementé
Transport par aérien	Non réglementé
Transport par voie fluviale	Non réglementé
Transport par voie ferroviaire	Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Indication des modifications :
Non applicable (version initiale de la FDS)

Abréviations et acronymes :
CLP : Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables.
PVB : Substances persistantes et bioaccumulables.
N° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : Association internationale du transport aérien.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive sur la préparation des produits dangereux.
N° ONU : Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro de la Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
UFI : Identifiant Unique de Formule.
REACH : Réglementation Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restrictions des Produits Chimiques.
ATP : Adaptation Technique et Provisoire

Principales références bibliographiques et sources de données :
Pas d'information complémentaire disponible.

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] :
La classification du mélange est réalisée en conformité avec la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008, ainsi qu'avec l'ATP 18 du règlement (UE) n° 2022/692.

Mentions H pertinentes (*numéro et texte intégral)* :
H302 Acute Tox. 4 ORAL Nocif en cas d'ingestion.
H315 Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.
H317 Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.
H317 Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Aquatic Acute 1 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Aquatic Chronic 1 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Aquatic Chronic 2 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation :
consultez les rubriques 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires :
Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de mes connaissances relatives donnée relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produit sur le lieu de travail. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.